



Vers une compréhension commune de la facilitation en principe et dans la pratique

Janvier 2020

Document élaboré par le Groupe de travail du MSC sur la facilitation

Introduction

La « facilitation », en tant que concept et pratique, est essentielle aux travaux du MSC¹. Cependant, malgré cette centralité, lors des neuf premières d'existence du MSC, il n'a existé aucune compréhension commune de la « facilitation » permettant d'orienter et de guider les activités de celles et ceux qui assument des rôles de facilitation au sein du MSC. En 2018, deux évaluations indépendantes² identifièrent cette lacune comme un obstacle au renforcement et à la consolidation des activités de facilitation du MSC. En mai 2019, dans le cadre de la réponse du CC à ces évaluations, le Groupe de travail nouvellement établi sur la facilitation a été chargé d'élaborer une compréhension de la facilitation en principe et dans la pratique, afin d'orienter les travaux du MSC. Ce document, qui émane des consultations et des discussions tenues dans le cadre du Groupe de travail sur la facilitation et avec le CC d'une manière plus générale, est le résultat de ce processus. Il s'agit d'un document évolutif, ayant vocation à être ultérieurement révisé, si nécessaire.

Principes fondamentaux et cadre

- La facilitation est politique³. Elle cherche à transformer les rapports de force et à dépasser les schémas traditionnels d'asymétrie, de marginalisation et d'exclusion en privilégiant et en soutenant la participation et le protagonisme politique des secteurs n'appartenant pas aux élites, détenteurs de droits et affectés, engagés en faveur de la souveraineté alimentaire et des approches agroécologiques

¹ Par exemple, le site Internet du MSC stipule que la fonction du MSC est de « faciliter la participation et l'articulation de la société civile aux processus politiques du CSA » (MSC, 2019).

² Priscilla Claeys & Jessica Duncan (2018): Évaluation indépendante du Mécanisme de la société civile. <http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2018/02/Rapport-dEvaluation-du-MSC-2018-ilovepdf-compressed-1.pdf>; <http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2018/02/Rapport-dEvaluation-du-MSC-2018-ilovepdf-compressed-1.pdf>; Brem-Wilson, J. (2018) « Comblent le fossé ? La facilitation au sein du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones pour les relations avec le Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale : Un document de discussion pour le MSC ». http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2018/02/CSM_FacilitationDiscussionPaper_French_11.2.19.pdf; http://www.csm4cfs.org/wp-content/uploads/2018/02/CSM_FacilitationDiscussionPaper_French_11.2.19.pdf

³ Ceci ne signifie pas pour autant que tous les organes du MSC ont la même importance du point de vue politique. La prise de décision politique au sein du MSC est partagée entre différents organes, notamment le Comité de coordination en tant que groupe directeur général, les groupes de travail du MSC et le groupe consultatif du MSC, dans les limites de leurs mandats respectifs.

dans les travaux du CSA. Elle entend surmonter les barrières à la participation, qui empêcheraient autrement la participation réelle et authentique de ces acteurs, notamment les plus vulnérables.

- La facilitation est un acte de solidarité entre les facilitateurs et celles et ceux dont ils/elles cherchent à soutenir la participation active et authentique, et entre les facilitateurs.
- La facilitation exige une attitude particulière selon laquelle la personne assurant la facilitation (voire un-e participant-e non affecté-e) fait passer son identité et ses priorités individuelles ou de son organisation après la voix et le protagonisme des secteurs affectés, dans les travaux du CSA. Elle implique l'auto-limitation, l'introspection et l'auto-critique, et peut être distinguée des façons de penser plus « territoriales » qui cherchent à contrôler et limiter les espaces et les processus, plutôt qu'à les ouvrir et les faciliter.
- La facilitation est un concept, une attitude et une pratique.
- Elle implique des rôles et des tâches multiples, du partage de l'information au soutien en faveur de la création et de la gestion de l'infrastructure de participation.⁴
- La facilitation cherche à articuler différents *niveaux* (en tissant des liens se renforçant mutuellement de la base aux niveaux national, régional et mondial, et inversement), *secteurs* et *agendas* (en reliant les travaux des différents organes de facilitation du MSC).
- Le MSC entend fournir une facilitation au niveau mondial et sous-régional dans le but de soutenir les efforts visant à relier le niveau de la base au mondial. Il incombe donc aux organisations participantes de fournir une facilitation entre le niveau de la base et le sous-régional.
- La facilitation ne suffit pas à elle seule à garantir la participation véritable et authentique des secteurs du MSC aux travaux du CSA. Cette responsabilité est aussi partagée avec les organisations participantes, et le CSA lui-même.
- La facilitation cherche à garantir une attention et une sécurité à l'espace et au processus collectifs, aux acteurs individuels y participant et aux facilitateurs eux-mêmes.
- La facilitation recherche la communication et la clarté, et exige la transparence. Elle suppose un flux d'informations et de pratiques bidirectionnel constant et dynamique.
- La facilitation construit un climat de confiance, une responsabilité mutuelle, ainsi qu'une responsabilité et une participation collectives. Elle vise à promouvoir et garantir que le protagonisme soit toujours collectif et jamais individuel. Elle ne rend personne indispensable et rend tout un chacun nécessaire.
- Les principaux organes de facilitation incluent le Comité de coordination (y compris les relations entre les secteurs et les sous-régions), les Groupes de travail, le Secrétariat du MSC, ainsi que l'interprétation et la traduction.

⁴ Pour consulter un exemple des rôles réalisés par les facilitateurs au sein du MSC, voir Brem-Wilson, 2018, pp. 5-8.